

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE D'ASPET DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Président, comme suite à convocation en date du 17 Mars deux-mille vingt trois

PRESENTS : MMES & MM. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Jean-Marie LAFFONT, Muriel SAGET, René OUSSET, Solange BORDENAVE, Taïla BENZEROUAL, Christine LABELLE, Eliane LAIRE,

ABSENTS : Gianni BURATTONI a donné procuration à Taïla BENZEROUAL, Elia RUAU, Christine LAGNEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel SAGET

♦ **Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 14 heures 30.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 décembre 2022. Monsieur le Président propose de l'approuver.

Approbation à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL DCCAS 23-001

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2022 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

32001 - CCAS D ASPET -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	5 312,95		350,00		5 662,95
Fonctionnement	3 196,80		1 891,75		5 088,55
TOTAL I	8 509,75		2 241,75		10 751,50
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 509,75		2 241,75		10 751,50

DECLARE à l'unanimité :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET CCAS : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DCCAS 23-002

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2022 du budget du CCAS.

Lors du vote, la Présidence de l'Assemblée est assurée par Jean-Marie LAFFONT et Monsieur le Président du CCAS ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2022 du budget CCAS fait ressortir :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	31 247,86	G	33 139,61
	Section d'investissement	B	0,00	H	350,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	3 196,80 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	5 312,95 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	31 247,86	= G+H+I+J	41 999,36
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	31 247,86	= G+H+K	36 336,41
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+I+L	5 662,95
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	31 247,86	= G+H+I+J+K+L	41 999,36

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'Unanimité :
ADOpte le Compte Administratif 2022 du budget du CCAS.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DCCAS 23-004
--

M ; le Président précise que suite à la demande de la coopérative scolaire de l'Ecole Germaine BARES, une participation de 3 000.00 € pour le voyage de fin d'année scolaire de l'Ecole sera versée. Le budget de fonctionnement présenté comprend donc cette dépense. Par ailleurs, en raison des difficultés économiques dues notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie, les lignes budgétaires « Aide » et « Secours » ont été augmentées.

Le budget primitif 2023 pour le CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement : 38 688.55 €

* Section d'investissement : 7 603.88 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité :
ADOPTE le budget primitif 2023 du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président clôture la séance à 15 heures trente.

Le Président,
Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI

Le secrétaire de séance,
Muriel SAGET